

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 21 novembre 2019 à 19 heures 00 minutes
salle du conseil municipal

Présents :

M. BOCCALINI Luc, Mme GOSSE Carole, Mme MAIGNAN Christelle, Mme MENUSIER Edwige, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, M. PIERRE Gérard, M. REGNIER Jean-Paul

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme AZOUZ Moufida, M. BILLIET Hervé, M. CONTET Jean-François, Mme NOEL Patricia, Mme PIDANCIER Isabelle, M. VILLAUME Guy

Secrétaire de séance : M. BOCCALINI Luc

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

2019_56 : Approbation du compte-rendu de la séance du 23/09/2019

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

2019_57 : Marché de travaux pour la construction d'une salle multifonction à Mussey

Le maire donne lecture du procès-verbal d'attribution du marché de travaux pour la construction de la salle multifonction, d'un montant total de 933.657,31 €HT. Il indique que ce montant est sensiblement en deçà de l'estimation initiale, impliquant l'irrecevabilité du projet au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération et propose un nouveau plan de financement suite à l'actualisation du montant des travaux. Il informe également les conseillers des remarques de l'entreprise APB sur la notation transmise.

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal :

- valide à l'unanimité les conclusions de la Commission d'appels d'offres pour l'attribution des différents lots pour un montant total de 933.657,13 € HT,
- invite le Maire à ne pas donner suite aux remarques de l'entreprise APB,
- mandate le Maire pour présenter le nouveau plan de financement au titre de la DETR 2019 et DSIL 2019 suite à l'actualisation du montant des travaux,
- autorise le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

2019 _ 58 : Projet d'acquisition parcelle de bois à Mussey

Le maire indique que la parcelle de bois cadastrée A n° 225 est à vendre à 32 500 €. Monsieur Mercier indique que ce montant correspond à l'estimation du technicien de l'ONF et aux propositions d'un marchand de bois au propriétaire. Il précise également que cette transaction permet le réemploi du produit de la vente de parcelles agricoles communales aux exploitants locaux, décidée lors d'un précédent Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de conclure cette acquisition à 32 000 €,
- mandate le Maire pour mener à bien cette affaire.

2019 _ 59 : Indemnités de conseil du comptable

Le maire présente aux conseillers les indemnités de conseil du comptable de l'exercice 2019 pour un montant de 406.04 € brut.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de limiter le montant des indemnités à 30 % du montant demandé.

2019 _ 60 : Affouages

Le maire donne la parole à Gérard MERCIER qui propose :

- de facturer 7 € le stère pour les affouages 2019/2020 et 10 € pour ceux qui ne terminent pas la coupe dans les délais impartis (mention à ajouter dans le règlement des affouages 2019/2020),
- d'accepter, sous réserve de légalité et d'insuffisance de candidats locaux, la présence de personnes extérieures à la Commune pour effectuer les affouages,
- d'ajouter la parcelle de coupe n° 6 dans le programme d'actions 2020,
- d'autoriser Gérard MERCIER à signer tout document se rapportant au dossier en particulier le règlement des affouages.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les différents points évoqués.

2019_ 61 : Budget : décisions modificatives, acquisition de matériel et opérations de fin d'année

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget primitif conformément à l'article L 1612-1 du CGCT qui « prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibération, les collectivités territoriales peuvent engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chap./Articles	Désignation	Crédits votés au BP 2019	DM 2019	R.A.R 2018	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
20	Immobilisations incorporelles	14 225,00	9 300,00	0,00	23 525,00	5 881,25
2031	Frais d'études	11 820,00	9 300,00	0,00	21 120,00	5 280,00
2051	Concessions et droits similaires	2 405,00	0,00	0,00	2 405,00	601,25
21	Immobilisations corporelles	189 615,92	0,00	0,00	189 615,92	47 403,98
2111	Terrains nus	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	6 750,00
2117	Bois et forêts	24 885,92	0,00	0,00	24 885,92	6 221,48
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	3 850,00	0,00	0,00	3 850,00	962,50
21318	Autres bâtiments publics	41 725,00	0,00	0,00	41 725,00	10 431,25
2151	Réseaux de voirie	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	7 500,00
2152	Installations de voirie	7 014,00	0,00	0,00	7 014,00	1 753,50
21531	Réseaux d'adduction d'eau	15 600,00	0,00	0,00	15 600,00	3 900,00
21534	Réseaux d'électrification	3 127,00	0,00	0,00	3 127,00	781,75
21538	Autres réseaux	15 773,00	0,00	0,00	15 773,00	3 943,25
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	11 251,00	0,00	0,00	11 251,00	2 812,75
21578	Autre matériel et outillage de voirie	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	1 550,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	300,00	0,00	0,00	300,00	75,00
2184	Mobilier	2 890,00	0,00	0,00	2 890,00	722,50
23	Immobilisations en cours	1 643 399,00	0,00	0,00	1 643 399,00	410 849,75
2313	Constructions	1 643 399,00	0,00	0,00	1 643 399,00	410 849,75
		1 847 239,92	9 300,00	0,00	1 856 539,92	464 134,98

Suite aux consignes du comptable, le conseil municipal décide de :

- rapporter la délibération n°2019-45 concernant les décisions modificatives – (à l'exception de l'opération du virement de 9 300 € qui est correcte), en raison de l'inexactitude des chapitres utilisés,
- corriger comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 042 – c/ 2313 = 39 504
Chapitre 040 c/281728 = - 184.08

RECETTES

Chapitre 040 – c/2031 = 39 504
Chapitre 021 = +184.08

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 023 = -184,08
Chapitre 65- c/6531 = + 3 049 €

RECETTES

Chapitre 042 – C/7811= -184.08
Chapitre 012 – c/6413 = +3 049€

- d'acquérir sur le chapitre des dépenses imprévues, une tondeuse autoportée avec accessoires pour un montant de 11.600 €HT dont reprise de l'ancien matériel, ainsi qu'un ensemble pour le désherbage au prix de 2320 €HT,

2019_62 : DIA

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie et pour lesquelles il a été signifié que la commune n'utilisera pas son droit de préemption

DAVIS Stéphane	14 rue de l'église St Martin	8a 18ca	vente de la moitié indivise à M, DAVIS	68 000,00 €
MIKAELIS Isabelle	70 rue de la Ballastière - Contrisson	20a 20ca ZC 27 et 28	Gaëtan BOURSAUX	1 500,00 €

2019_63 : Amendes de police

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour présenter au Conseil Départemental une demande de subventions au titre des amendes de police pour les travaux de la traversée de Mussey à réaliser en 2020.

2019_64 : Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération :

Le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération ne pouvant être affecté aux travaux de construction de la salle multifonction compte tenu des critères d'éligibilité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une nouvelle demande au titre de l'équipement intérieur de la salle multifonction portant sur les équipements de cuisine, de mobilier, de scène, d'écran et projection pour un montant de 68.962,71 € HT.

Informations diverses :

Ecole Charles PERRAULT : l'arrivée d'une dizaine d'élèves de Chardogne à la prochaine rentrée scolaire est confirmée. La commune de Chardogne sera donc intégrée au SIS. Le Directeur Académique a visité l'école cet après-midi, s'est félicité de la qualité des locaux, des résultats des élèves et de la présence à cette réunion tant des élus que des représentants de parents d'élèves.

- La fête de l'école aura lieu le 19/12 en fin d'après-midi,
- Assemblée générale des conseillers municipaux à la Communauté d'Agglomération le 22/11 à 18h30
- Arrivée de Mme CHESNEL à mi-temps jusqu'au 13/04/2020 en remplacement de Magali DELANNES en arrêté maladie depuis mars 2019 (contrat Parcours Emploi Compétence pris en charge à 60% par l'Etat),
- Appel à candidature de la Communauté d'Agglomération aux associations pour leur confier la gestion du bar lors des soirées du 15 et 18/01/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Fait à Val d'Ornain, le 21/11/2019

Fait à VAL D ORNAIN
Le Maire,

